



## *Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer*

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***La coutume kanak dans l'État : perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie / sous la direction de Christine Demmer et Benoît Trépied éd. l'Harmattan, 2017 cote : 62.094***

L'illustration de couverture ne laisse pas de doute sur le caractère relativement récent de cet ouvrage collectif : l'encore Premier Ministre Manuel Valls entouré de notabilités européennes et canaques, figurants et officiels. Depuis, le référendum convenu en 1998 approchant, le Président Macron s'est rendu en Nouvelle-Calédonie, y a fait une visite symbolique à Ouvéa et a prononcé un discours le 5 mai. Discours qu'il n'est pas lieu ici de résumer mais qui pose questions et affirmations sur les enjeux de ce référendum. Mêmes questions vues sous un autre angle, plus universitaires, par cet ouvrage à huit voix (dont celles des deux co-directeurs).

Il reste donc d'actualité. Parmi ses contributeurs, un universitaire à la bibliographie bien remplie, une doctorante, des chargés de recherche aux bibliographies plus succinctes... Notation mineure, chacun de ces contributeurs traitant de son sujet, historique ou disciplinaire, voire de méthodologie, de façon convaincante.

En huit chapitres sont parcourus des thèmes tels que le sens du « conseil des anciens » au temps de la colonisation, du « Sénat coutumier » et son rôle de défense des droits autochtones (évidemment influencés voire en partie inventés par le colonisateur), du droit « mixte », un ou des commentaires d'ouvrages.

Comme il est d'usage, dans une longue introduction les deux co-directeurs précisent leurs objectifs : dans les étapes vers une décolonisation atypique et par conséquent une post colonisation encore à venir, « la prise en compte officielle des « coutumes indigènes » constitue un trait caractéristique des empires coloniaux, bien plus qu'un attribut des processus de décolonisation... ». Cet ouvrage a donc pour but de resituer la coutume dans le processus actuel d'autonomisation partielle du Territoire et des revendications kanak « revisitées » pour les insérer dans « le jeu des institutions démocratiques ». En d'autres termes, comment être citoyen dans un contexte socio-économique et politique qui n'est plus celui plus ou moins arbitrairement construit à l'époque coloniale, comment être citoyen *et* kanak.



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).  
Basé(e) sur une œuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## *Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer*

Comme il est d'usage, l'introduction propose une logique des différents chapitres : les politiques passées vis-à-vis de la coutume, les débats contemporains autour de « l'identité kanak », d'où la « Charte du peuple kanak » de 2014. Puis l'actuelle pratique des Kanak qui à « une grande mixité dans les recours à l'un ou à l'autre de ces droits » (celui de la coutume, celui du droit commun).

Toujours comme il est d'usage dans un bon ouvrage disciplinaire ou plutôt multidisciplinaire, des notices présentent les contributeurs, l'appareil critique est de fort bonne tenue, les bibliographies suffisantes au lecteur qui aurait l'intention d'approfondir.

Naturellement, les hypothèses politiques sur la formulation du futur et dorénavant proche référendum sont ici hors sujet. Elles ont été formulées à l'occasion du discours présidentiel du 5 mai mentionné plus haut. Mais si l'ouvrage n'avait pas de raison d'en traiter, il est fort utile pour comprendre l'un de ses enjeux majeurs. Dans le cadre d'une probable et importante novation constitutionnelle, comment prendre en compte une identité kanake qui n'est plus celle de l'époque coloniale non plus que celle d'un début de post colonisation ? Ou comment rester kanak et partie prenante d'un projet référendaire et probablement constitutionnel, dorénavant collectif ?

**Jean Nemo**